Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260911-DD_2026_115-CC

Mairie d'AUBY
Lancement Fourniture de vêtements professionnels, de chaussures et d'équipeme
de Protection Individuelle
Décision n° 2026/115/MP

Publié le 30 octobre 2026

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du 28 Avril 2026 mettant en place un groupement de commandes permanent entre la ville d'Auby et son C.C.A.S ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n° 25 en date du 30 avril 2026 autorisant la constitution du groupement de commandes avec la Ville et désignant la Ville comme coordonnateur ;

Vu la convention de groupement de commandes signée le 7 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'accord-cadre n° 2021-24 relatif à la Fourniture de vêtements professionnels, de chaussures et d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour les agents de la commune et du CCAS d'AUBY est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de renouveler cet accord-cadre afin d'assurer la continuité des besoins de la commune et du CCAS en matière de vêtements professionnels, de chaussures et d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois tacitement ;

Considérant que l'accord-cadre est divisé en 6 lots décomposés comme suit :

Lot	Désignation	Montant maximum € HT – durée totale du marché *reconductions comprises*
01	Fourniture de vêtements, chaussures pour les agents des services techniques	45 000.00 €
02	Fourniture de vêtements, chaussures pour les agents du service entretien	20 000.00 €
03	Fourniture de vêtements, chaussures pour les agents du service jeunesse et du service des sports	15 000.00 €
04	Fourniture de vêtements, chaussures et équipements de protection pour les agents de la police municipale (ASVP et policiers municipaux)	20 000.00 €
05	Fourniture de vêtements, chaussures pour les agents du CCAS et de la résidence d'autonomie	20 000.00 €
06	Fourniture d'équipements de Protection Individuels	20 000.00 €
TOTAL HT SUR 4 ANS		**140 000.00 €**

Considérant que l'estimation du besoin est inférieure au seuil de procédure formalisée fixé à 216 000 € HT, autorisant le recours à la procédure adaptée ;

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260911-DD_2026_115-CC

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit aux budgets des personnes publiques regroupées.

Le Maire,

Décide

Article 1er
De lancer une procédure de consultation en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande portant sur la Fourniture de vêtements professionnels, de chaussures et d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour les agents de la commune et du CCAS d'AUBY.

Article 2
Le contrat prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande, conclu pour une durée de 1 an reconductible 3 fois, avec les montants maximums suivants sur la durée totale de l'accord-cadre :

Lot	Désignation	Montant maximum € HT – durée totale du marché *reconductions comprises*
01	Fourniture de vêtements, chaussures pour les agents des services techniques	45 000.00 €
02	Fourniture de vêtements, chaussures pour les agents du service entretien	20 000.00 €
03	Fourniture de vêtements, chaussures pour les agents du service jeunesse et du service des sports	15 000.00 €
04	Fourniture de vêtements, chaussures et équipements de protection pour les agents de la police municipale (ASVP et policiers municipaux)	20 000.00 €
05	Fourniture de vêtements, chaussures pour les agents du CCAS et de la résidence d'autonomie	20 000.00 €
06	Fourniture d'équipements de Protection Individuels	20 000.00 €
TOTAL HT SUR 4 ANS		**140 000.00 €**

Article 3
Le pouvoir adjudicateur procédera à une publicité adaptée à la nature et au montant du marché (via un avis de marché sur un support habilité), garantissant le respect des principes de la commande publique.

Article 4
La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la ville
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260911-DD_2026_115-CC

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication

Article 5
Copie de cette décision est transmise aux pouvoirs adjudicateurs participants.



AUBY, le 11/09/2026

Bernard CZECH

Maire

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260911-DD_2026_115-CC